

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE POLICE NORD VAUDOIS

Chamblon - Cheseaux-Noréaz - Ependes,
Method – Montcherand – Orbe – Pomy – Suchy – Suscévaz - Treycovagnes
Yverdon-les-Bains

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Séance du 30 septembre 2020

En application de l'art. 112 de la Loi cantonale sur l'Exercice des Droits Politiques, le bureau du Conseil intercommunal porte à la connaissance des citoyennes et citoyens des Communes concernées, que celui-ci a :

- 1) Accepté à l'unanimité le préavis 01/2020, concernant les comptes de l'exercice 2019, présentés par l'extrait du compte 611.**
- 2) Accepté à l'unanimité le préavis 02/2020, se rapportant au budget 2021, présenté par l'extrait du Compte 611.**
- 3) Accepté à l'unanimité le préavis 03/2020, traitant le rapport de gestion 2019.**

Seul l'objet no 2 peut être, en partie, porteur d'un droit de référendum dans les 10 jours qui suivent la présente publication, dans les formes prescrites aux articles 108 – 110 et 114 de la LEDP – RSV 160.01.

Les électeurs peuvent obtenir les préavis ainsi que les textes de ces décisions sur le site internet de la Police Nord vaudois.

Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'Association Police Nord vaudois.

Le Président

Stéphane Baudat



La Secrétaire

Malou Miéville